



"Les échanges entre ONG internationales et monde de la recherche"

Réalisée par Pierre Bastid et
Véronique de Geoffroy
Groupe URD



Septembre 2009

SOMMAIRE :

Introduction	3
1. Un enrichissement mutuel pouvant donner lieu à différents partenariats	3
1.1. Partenariat pour l'échange de connaissances	4
1.2. Partenariat pour la construction de connaissance	7
1.3. Partenariat pour l'influence sur les politiques.....	9
2. Quelques espaces d'échanges entre ONG et recherche	10
2.1. Différents types de structures de recherche.....	11
2.2. Quelques opportunités de financement	12
3. Des finalités et fonctionnements divergents ne favorisant pas ces partenariats	16
3.1. Une coopération rare du fait d'objectifs différents... ..	16
3.2. ... et d'intérêts divergents	16
3.3. Contraintes & Obstacles internes et externes limitant les partenariats	17
Conclusion	18
ANNEXE : Références - bibliographie et sitographie – pour aller plus loin	19

SOMMAIRE DES CAS PRESENTES :

Cas 1 : L'Institut de Statistique de l'UNESCO.....	4
Cas 2 : Le Centre de recherche Innocenti (UNICEF).....	5
Cas 3 : Agrinovia – innover en partenariat en milieu rural	5
Cas 4 : Partenariat Coordination Sud – GemDev.....	6
Cas 5 : Le cas d'Epicentre et du DNDi (Médecins Sans Frontières - MSF)	7
Cas 6 : The Inter-Agency Network for Education in Emergencies (INEE)	8
Cas 7 : Développement social : Townships de la ville du Cap – Solidarité Laïque	8
Cas 8 : La Campagne Mondiale pour l'Education (CME)	9
Cas 9 : La Fondation Sciences Citoyennes	10
Cas 10 : NORRAG - (Network for Policy Research, Review and Advice on Education and Training)	12
Cas 11 : le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) - Canada.....	14

Introduction

Dans le cadre des ses Etats Généraux, Aide et Action a souhaité donner les éléments de réflexion à ses membres afin de poursuivre le processus participatif de réflexion stratégique. L'étude n°4 sur les « échanges entre le monde de la recherche et les ONG » présente ainsi les éléments clefs et les tendances actuelles des relations entre ces deux sphères.

Pour mener ce travail, nous nous sommes appuyés sur une revue bibliographique (incluant la recherche internet), sur des entretiens de praticiens et de chercheurs¹ ainsi que sur l'expérience du Groupe URD. Le temps relativement limité dédié à cette étude et l'approche globale adoptée ont conduit à ce document synthétique qu'il faut considérer comme un exposé plutôt qu'une étude approfondie.

Nous développerons donc dans une première partie les potentialités des relations entre ONG et acteurs de la recherche pour ensuite décrire, dans une deuxième partie, les espaces et structures de recherche pouvant donner lieu à ce type de partenariats. En dernière partie, l'analyse des obstacles et contraintes à prendre en compte dans ces types de relations est exposée. De nombreux exemples viennent étayer le propos, illustrant en particulier l'exemple de la situation en France en la mettant en parallèle au monde anglo-saxon.

1. Un enrichissement mutuel pouvant donner lieu à différents partenariats

Alors qu'il était encore en activité, le Haut Conseil de la Coopération Internationale, dans un avis du 14 décembre 2005, a exposé un certain nombre de potentialités de coopération entre recherche et ONG, et ce à trois niveaux :

- *en termes de compréhension des enjeux et d'élaboration de propositions pour des politiques de développement et de coopération ;*
- *en termes de compréhension des processus de changement dans les pays du Sud et des conditions de pertinence et d'efficacité de l'action des ONG ;*
- *en termes de coopération opérationnelle sur des projets ou des thématiques, à travers différentes modalités : commande et expertise sur des projets ; projets conjoints de recherche-développement ; valorisation en aval de résultats de recherche "applicables" mobilisant des ONG pour les rendre effectifs et contribuer à leur diffusion ;*

En effet, la coopération entre les ONG et la recherche peut donner lieu à des avancées et des potentialités très positives pour le développement en améliorant le plaidoyer, les interventions terrains et la vulgarisation des innovations « scientifiques ».

Renforcer l'efficacité des interventions et l'encrage terrain :

Pour les chercheurs, de telles coopérations sont la possibilité de mettre en application leurs théories sur le terrain et, en amont, de pouvoir accéder aux zones géographiques de recherche en profitant de la logistique et des connaissances locales des ONG. Ce type de relations facilite également l'obtention d'un retour quant à l'utilisation de résultats de la recherche. Ils peuvent également profiter de la plus grande expérience des ONG en matière d'approches participatives, de connaissance du contexte et des réalités terrain.

En parallèle, pour les ONG, la venue d'un chercheur permet une prise de recul, un regard extérieur utile pour l'analyse de la pertinence des actions entreprises par un expert du domaine. D'autre part, il permet l'accès à des connaissances « scientifiques » basées sur des méthodes rigoureuses et des résultats méconnus des ONG consolidant la pertinence des actions et favorisant la reproductibilité sur d'autres territoires. Enfin, ces échanges peuvent faciliter la formalisation de problématiques rencontrées sur le terrain par une vision plus globale dans un domaine particulier, d'autant plus qu'elle ne sont pas toujours identifiables sans étude préalable.

¹ Voir en annexe la liste des personnes/institutions rencontrées

Ces partenariats favorisent également une professionnalisation de plus en plus importante et de plus en plus demandée du secteur de l'aide internationale.

Faciliter la vulgarisation et la diffusion de la recherche :

Les interactions entre ONG et le grand public (médias, donateurs...) sont fréquentes. De telles coopérations permettent donc une meilleure visibilité des équipes et travaux de recherche s'appuyant sur ces interactions pour rendre plus accessible leurs résultats auprès du grand public. Une plus grande reconnaissance du grand public met alors en valeur le travail effectué. Même si aujourd'hui, les chercheurs sont régulièrement invités à prendre position dans les médias, il n'en reste pas moins que c'est leur avis en tant qu'expert qui est mis en valeur et non le travail de recherche en tant que tel.

On pourrait, pour synthétiser et faciliter la compréhension, rassembler les différents types de partenariats en 3 grands ensembles en fonction du but recherché : Une coopération entre recherche et ONG dans un but d'échanges d'informations et de connaissances (le plus répandu), une coopération dans un but d'une construction commune de connaissances, et enfin dans un but d'influence sur les politiques.

1.1. Partenariat pour l'échange de connaissances

Les contextes d'intervention ainsi que les problématiques sur lesquelles travaillent les ONG sont souvent complexes, voire dans certains cas tellement complexes qu'elles sont vues comme des 'causes perdues' et délaissées par les acteurs économiques ou politiques (SIDA en Afrique, place des femmes dans certaines zones comme l'Afghanistan, etc...). C'est souvent face à ces problématiques et au délaissement des responsables, que l'action des ONG se justifie. Face à cette extrême complexité, il est nécessaire d'avoir des clefs de lecture pour mieux comprendre les contextes/problématiques. L'échange de connaissances entre monde de la recherche et ONG intervient souvent dans ce cadre. Ce type de partenariat peut être ponctuel ou structurel selon les cas.

Ponctuels :

Des échanges de connaissances entre le monde de la recherche et les ONG peuvent prendre différentes formes que se soit lors de rencontres plus ou moins formelles, lors de colloques ou de réunions. Sur des sujets particuliers, les travaux de recherche peuvent constituer des sources d'information importantes (cf. travaux de l'Institut statistique de l'UNESCO ou du centre de recherche INNOCENTI d'UNICEF).

Cas 1 : L'Institut de Statistique de l'UNESCO

L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a été créé en juillet 1999 afin de répondre aux besoins croissants des États membres de l'UNESCO et de la communauté internationale en matière de statistiques politiquement pertinentes, récentes et fiables, dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie ainsi que de la culture et de la communication.

L'autonomie fonctionnelle dont jouit l'Institut, son indépendance intellectuelle ainsi que son attachement à développer un niveau professionnel élevé lui confèrent l'habilité à répondre efficacement à ces divers besoins.

L'Institut de statistique de l'UNESCO est accueilli au sein de l'Université de Montréal au Canada.

Cas 2 : Le Centre de recherche Innocenti (UNICEF)

Le Centre de recherche de l'UNICEF Innocenti (Florence, Italie) a été créé en 1998 pour renforcer les capacités de recherche de l'UNICEF et améliorer son plaidoyer pour l'enfance à travers le monde.

Le premier objectif de ce centre de recherche est de favoriser, au niveau international, la compréhension des droits de l'enfant et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Des données statistiques, ainsi que les expériences sur le terrain sont recueillies par l'UNICEF pour cibler et améliorer leurs différentes actions.

Les chercheurs peuvent être impliqués dans le cadre de travaux d'évaluation en tant qu'informateurs clefs. Ce type de partenariat ne pose pas de difficulté majeure mais ses effets restent limités.

L'enseignement comme opportunité d'échanges :

Dans le monde anglo-saxon (notamment aux Etats-Unis), et dans une moindre mesure en France (la tendance étant à la multiplication de ce type d'intervention), les praticiens enseignent à l'Université dans le domaine du développement, de l'humanitaire ou de la résolution des conflits. Pour ne prendre en France que l'exemple de la Croix Rouge ou de Médecins du Monde, qui interviennent dans les masters spécialisés « Solidarité Internationale » (par exemple, le Master « Action Humanitaire » de Paris 12 à Créteil), les praticiens sont donc en contact direct avec les chercheurs et leurs laboratoires (pour cet exemple : Laboratoire de recherche sur la gouvernance publique – Largotec – les échanges restent encore faibles mais une volonté de coopérer plus en profondeur avec les ONG est exprimée par les chercheurs). Le monde anglo-saxon favorise une approche trans-sectorielle (intervention dans tous types de spécialités) peu développée en France où les praticiens n'interviennent pour la plupart que dans des écoles ou universités spécialisées en action internationale, développement ou humanitaire.

A noter également une plus grande facilité d'échanges entre secteurs notamment aux Etats-Unis où le doctorat (PhD) est beaucoup plus ouvert, en terme de débouchés, qu'en France puisqu'il permet d'accéder à d'autres postes qu'uniquement la recherche ou l'enseignement.

Structurels :

Des mécanismes d'échanges plus réguliers peuvent être mis en place de façon structurelle. C'est le cas quand des chercheurs sont inclus en tant que « référents » au sein des ONG, éventuellement dans les conseils d'administration. Certaines ont ainsi créé des comités scientifiques incluant des chercheurs (cf. Comité Scientifique d'ACF). Ce mode de relation facilite les échanges, la durée permettant la connaissance réciproque.

C'est également l'objectif de réseaux ou collectifs d'ONG qui vont favoriser ces échanges en les rendant plus institutionnels. C'est le cas, par exemple, dans le domaine du développement rural, d'Agrioviva.

Cas 3 : Agrioviva – innover en partenariat en milieu rural

Organisé par l'Université de Ouagadougou, Supagro Montpellier, IFAD, Inter-Mondes asbl, Organisation intergouvernementale ICRA, Agrioviva est un programme de formation sur l'innovation et le partenariat destiné à des professionnels ou des étudiants dans le domaine du développement rural en Afrique.

Selon eux, peu d'innovations sont le fruit d'un partenariat actif entre différentes familles d'acteurs, restant ainsi prisonnières d'une source de savoir unique, d'une vision du monde particulière, limitant ainsi souvent leur efficacité, leur diffusion et même leur pérennité. Par conséquent, il devient nécessaire de repenser les dispositifs d'appui et d'accompagnement des innovations en mettant l'accent sur le renforcement des **approches collaboratives** entre ces acteurs. Apprendre ensemble et travailler collectivement s'impose comme un nouveau défi mais nécessite, à l'évidence, l'acquisition de **nouvelles compétences et capacités** pour les

professionnels du développement.

Composé d'intervenants issus des Universités, Organisations Non Gouvernementales, Organisations Intergouvernementales, Centres de Recherche, Organisations paysannes. Par exemple : Université de Ouagadougou (Burkina-Faso), Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger), Supagro Montpellier (France), Projets de développement FIDA : PPILDA (Niger), ONG ARED (Sénégal), ONG Inter Mondes (Belgique), ONG CORADE (Burkina Faso), Institut d'Economie Rurale IER (Mali), Organisation intergouvernementale ICRA (Pays-Bas), KPFE, Commission pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (Suisse), Groupe d'Expérimentation et de Recherche - Développement et Action Locale GERDAL (France), Organisation paysanne CPF (Burkina Faso).

Prenons aussi l'exemple de Coordination Sud – plateforme d'ONG françaises – et de sa coopération avec le GemDev (Groupe d'intérêt scientifique pour l'étude de la Mondialisation et du Développement) :

Cas 4 : Partenariat Coordination Sud – GemDev

[Propos recueillis auprès de Katia Herrgott de Coordination Sud]

Un partenariat existe entre Coordination SUD et le Gemdev sur les questions liées au financement du développement.

Dans le cadre de ce partenariat, des travaux ont été menés par Coordination SUD, avec ses membres et ses partenaires africains, notamment au Mali (le Gemdev y ayant un réseau de chercheurs partenaires, l'Amodev) :

- Rédaction d'un rapport conjoint entre les plates-formes française (Coordination SUD) et malienne (Fecong) sur la mise en œuvre de l'aide française au Mali, avec l'appui d'un stagiaire qui a réalisé une étude préliminaire au Mali et était encadré par les chercheurs du Gemdev, des représentants de la Fecong et de Coordination SUD ; depuis ce partenariat, le stagiaire a été recruté comme volontaire au sein de la Fecong pendant deux ans et des liens se créent entre la Fecong et l'Amodev ;

- Réalisation d'études sur l'aide publique au développement par une stagiaire encadrée par le Gemdev, et le secrétariat de Coordination SUD ; par la suite, cette stagiaire a été recrutée à Coordination SUD sur un projet d'un an et demi ;

- Elaboration d'un projet de recherche – plaidoyer de trois ans sur le financement du développement et la cohérence des politiques, pour lequel nous recherchons des financements. Dans le cadre de ce projet, un(e) doctorant(e) serait recruté(e) par Coordination SUD sur une période de trois ans et encadré(e) par des experts d'ONG et des chercheurs du Gemdev, ainsi que des stagiaires recrutés sur des activités ponctuelles, également encadrés par des experts d'ONG et des chercheurs du Gemdev.

- Mise en place d'un chantier de réflexion sur l'efficacité de l'aide animé par la commission APD de Coordination SUD, auquel est étroitement associé le Gemdev. Ce chantier se base sur l'organisation d'ateliers-débats, l'objectif étant d'approfondir les réflexions des ONG françaises sur l'efficacité de l'aide, afin de consolider et d'affiner nos positions sur ce sujet dans les débats nationaux et internationaux.

Un partenariat plus ancien existe entre notre commission de travail sur l'agriculture et l'alimentation et le Gemdev. Ce partenariat a abouti à une série de séminaires et un rapport sur la régulation des marchés agricoles.

1.2. Partenariat pour la construction de connaissance

« De plus en plus, les ONG sont perçues comme sources d'innovation, de progrès, elles sont des éclaireurs d'avenir » disait Jean-Marie Bockel lors du colloque organisé par Handicap International sur le rôle des ONG, en février 2009. En effet, les ONG, face aux situations particulières rencontrées sur le terrain, sont souvent amenées à innover (avec ou sans partenariats avec la recherche, l'innovation n'étant pas obligatoirement liée au monde de la recherche). Dans l'autre sens, les terrains d'action des ONG peuvent constituer des 'laboratoires' pour les acteurs de la recherche. C'est dans ce cadre de l'innovation que différents types de partenariats, plus ou moins structurés, se mettent en place.

Ponctuels :

Les ONG peuvent avoir besoin ponctuellement de l'expertise de chercheurs pour répondre à une question particulière, dans le cadre d'un travail de recherche, d'un projet ou pour répondre à une problématique déterminée ou encore dans le cadre d'évaluation d'impact complexe. Dans cette optique, les partenariats avec des chercheurs locaux se mettent en place, ces derniers étant parfois plus enclins aux travaux de recherche-action que leurs collègues français/occidentaux, plus proches des réalités du terrain et souvent moins chers. De même, l'intégration d'étudiants-chercheurs dans le cadre d'un projet est pratique courante chez les ONG (cf. Cas 4 : Partenariat Coordination Sud – GemDev – page 6). Mais c'est aussi les acteurs de la recherche qui peuvent être à l'initiative de ce type de partenariat, ayant besoin de terrains d'expérimentation. C'est le cas de l'étude conjointe Institut Pasteur/MSF, portant sur des patients adultes infectés par le VIH inclus dans des programmes de Médecins Sans Frontières basés à Pnomh Penh, au Cambodge, et à Homa Bay, au Kenya.

Certains acteurs de la recherche soulignent les difficultés à travailler avec les ONG internationales, difficultés qui peuvent les amener à privilégier les partenariats avec des structures locales – c'est notamment le cas de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) qui favorise des partenariats plus structurés avec des structures locales plutôt qu'avec des ONG internationales.

Plus structurés :

Ces expériences de partenariats ponctuels sont souvent difficiles (cf. §3, -

Mis en forme : Police :Italique

Supprimé : Cas 4 : Partenariat
Coordination Sud – GemD

Mis en forme :
Police :Italique, Ne pas vérifier
l'orthographe ou la grammaire

Mis en forme : Police :Italique

Supprimé : 3

Des finalités et fonctionnements divergents ne favorisant pas ces partenariats, – page 16.

Pour surmonter ces difficultés tout en tirant parti des échanges entre ONG et recherche pour l'innovation et la construction de connaissance et de savoirs, diverses solutions ont été inventées.

Des ONG intègrent des chercheurs dans leurs équipes ou créent leur propre cellule de recherche pour leurs besoins opérationnels, comme la cellule de recherche d'ACF, le CRASH de MSF ou encore Epicentre. C'est également le cas d'importantes ONG anglo-saxonnes comme Save The Children, Plan International ou encore Oxfam qui possèdent en interne des groupes de réflexion et recherche. Ceux-ci demandant des ressources, il est nécessaire d'atteindre une taille critique pour pouvoir allouer des fonds spécifiques à ces cellules.

Supprimé : Des finalités et fonctionnements divergents ne favorisant pas ces partenariats

Supprimé : 12

Cas 5 : Le cas d'Epicentre et du DNDi (Médecins Sans Frontières - MSF)

Epicentre est un centre de recherche et d'études épidémiologiques à vocation opérationnelle. Il publie régulièrement ses résultats dans les grandes revues médicales internationales.

L'avantage pour les chercheurs, dans ce cas, est l'accès à des terrains extrêmement difficiles grâce aux liens avec les projets de MSF et la possibilité de travailler sur des sujets 'oubliés' comme la maladie du sommeil. Les chercheurs sont en appui des équipes opérationnelles et peuvent mettre en œuvre des enquêtes épidémiologiques, des évaluations. Cela permet aux chercheurs de rentrer en contact direct avec la réalité et les acteurs (expatriés mais aussi travailleurs et partenaires locaux). Selon ces chercheurs, la recherche conduite à Epicentre est de même qualité que celle de l'Université mais elle est guidée par les priorités opérationnelles et a donc un impact plus large, y compris avec des recommandations reprises par l'OMS (exemple du traitement de la méningite pour l'Afrique sub-saharienne).

DNDi – MSF :

Créée en 2003 à l'initiative de MSF, la DNDi (Drugs for Neglected Diseases initiative) regroupe des pôles de recherche publics ou privés, tous à but non lucratif. L'objectif est la mise sur le marché de nouveaux médicaments contre des maladies négligées par la recherche parce qu'elles touchent des patients jugés trop pauvres pour constituer un marché rentable (maladie du sommeil, maladie de Chagas, leishmaniose viscérale, ...).

Une différence est à noter ici : les ONG internationales du monde anglo-saxon prennent d'avantage de chercheurs qualifiés et peuvent fournir d'emblée une qualité d'études nettement supérieure, considérée comme comparable à un travail universitaire.

Un bel exemple de partenariat entre ONG et chercheurs dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence est la création du « Réseau d'Agences pour l'éducation en situation d'urgence » qui a permis l'élaboration de standards minimum pour l'éducation en situation d'urgence.

Cas 6 : The Inter-Agency Network for Education in Emergencies (INEE)

« Le Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) est un réseau mondial ouvert, composé d'organisations non gouvernementales, d'agences des Nations Unies, de praticiens, de chercheurs et d'individus venant des populations affectées, qui travaillent ensemble dans un cadre humanitaire et de développement pour garantir le droit à l'éducation en situations d'urgence et de reconstruction post-crise.

L'INEE n'a pas mandat à mettre en œuvre des projets ni à coordonner des agences durant les crises, mais il permettra à ses membres de faire plus efficacement leur travail en partageant des informations et en encourageant la collaboration. L'INEE appuiera les agences et les initiatives existantes en fournissant et en partageant des informations, des matériels d'apprentissage, des directives et des occasions de formation. En tant que réseau, l'INEE est un mécanisme flexible et réactif permettant de partager des ressources et des expériences. »

La recherche-action :

Une méthodologie aux carrefours du monde de la recherche et des ONG. En 1986, lors d'un colloque à l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP, Paris), les chercheurs sont partis de la définition suivante : "Il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations" (Hugon et Seibel, 1988, p.13).

C'est une des méthodes les plus largement utilisées dans le cadre de ce type de partenariat, les travaux de recherche s'effectuant directement sur le terrain en « testant » les innovations au cours des projets de solidarité mis en œuvre. La recherche-action semble le plus souvent, dans le cadre de projets de développement, être mise en œuvre avec des instituts de recherche locaux.

Cas 7 : Développement social : Townships de la ville du Cap – Solidarité Laïque

Le programme de développement social :

- Mise en place de lieux d'animation et d'éducation populaire : " maisons pour tous ", maisons de jeux, centres de ressources, etc. par les CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active - (organisation membre de Solidarité Laïque) et leurs partenaires locaux.
- Autour de l'école : activités culturelles, prise en charge des enfants handicapés, etc.
- Formation professionnelle pour les enseignants, formation diplômante pour les animateurs.
- Recherche-action avec des chercheurs sud-africains et français sur des thématiques communes : lutte contre la violence, animation culturelle, etc.

L'un des objectifs de ce programme était l'expérimentation d'actions éducatives novatrices (école non-formelle, dispositifs d'éducation populaire) pouvant seules assurer une éducation pour tous dans certaines zones.

Même si, selon l'association, la partie recherche-action n'était pas à la hauteur de leur espérance, on note bien là une volonté de se rapprocher du monde de la recherche et la mise en application directe sur un projet de travaux de recherche.

1.3. Partenariat pour l'influence sur les politiques

Améliorer la pertinence et la qualité des plaidoyers des ONG :

Pour permettre le changement dans l'aide au développement, les ONG internationales ont compris que l'unique action (mise en œuvre de projets de solidarité internationale) ne peut malheureusement être suffisante. Il devient nécessaire d'influencer les décideurs au Nord comme au Sud. De plus en plus d'ONG s'investissent donc dans cette activité de plaidoyer. Pour pouvoir appuyer leurs arguments, et en améliorer la pertinence et la qualité, une collaboration avec les chercheurs peut s'avérer très utile.

Ceci peut se faire soit par l'utilisation des résultats de la recherche : bases de données construites par zone, par secteur d'activité, étude de contextes, etc., soit par l'utilisation de méthodes de recherche parfois méconnues des ONG. Cette coopération apporte une caution scientifique à leurs travaux, permettant aux ONG de renforcer et de légitimer leurs plaidoyers lors des négociations internationales et face aux bailleurs de fonds.

Un exemple, la Campagne Mondiale pour l'Education :

Cas 8 : La Campagne Mondiale pour l'Education (CME)

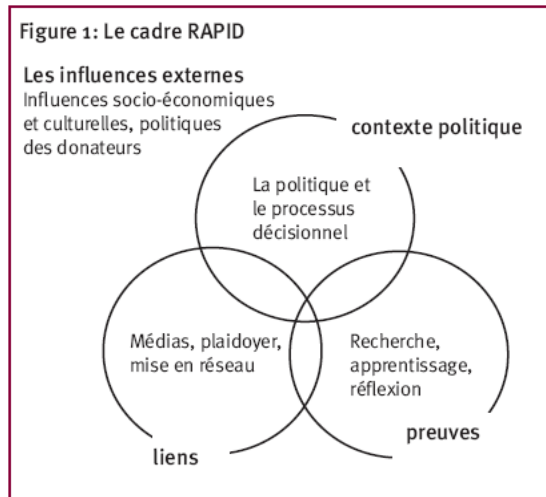
La Campagne mondiale pour l'éducation coordonne des recherches stratégiques sur différents aspects du programme de l'Education pour tous, identifie les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous (EPT) et évalue les performances des gouvernements nationaux. La CME a produit un bulletin scolaire qui classe les efforts déployés par les gouvernements pour soutenir l'EPT. Ils mènent actuellement des recherches sur l'éducation de qualité et les institutions financières internationales.

« Solidarité Laïque » est le référent France de la CME.

Recherche et politique en développement,

Mis en forme : Français
(France)

Le plaidoyer est certainement ici l'objectif le plus ambitieux des partenariats entre ONG et monde de la recherche. Le schéma ci-dessous, préparé dans le cadre du programme RAPID (Research and Policy in Development) de l'Overseas Development Institute, décrit les facteurs inter-connectés qui déterminent l'utilisation des 'preuves' (résultats de recherche, d'apprentissage, etc.) par les décideurs. On peut regrouper ces facteurs, dans trois catégories qui se recoupent, notamment le contexte politique, les preuves, les liens entre les secteurs d'action et de recherche, que renferment une quatrième série de facteurs : le contexte externe.



De ce modèle découle une méthodologie d'action pour les chercheurs : comprendre le contexte avec ses contraintes et opportunités, construire le discours avec les 'preuves', mais aussi tisser des liens, y compris avec les ONG, pour diffuser les résultats des travaux et influencer sur les décideurs.

C'est dans cet espace que se situent des organisations à mi-chemin entre recherche et ONG comme les 'think tanks' ou 'laboratoires d'idées', associations indépendantes à but non lucratif, dont l'objectif est d'émettre des idées dans le domaine des sciences sociales, économiques et politiques et de faire des propositions de politiques publiques novatrices. Leur objectif est l'influence. Ils sont souvent basés sur un militantisme proche de celui des ONG, et considèrent la recherche comme un moyen pour argumenter leurs propos auprès des décideurs.

Mais cette approche anglo-saxonne de la recherche comme levier d'influence est-elle transposable dans d'autres cultures ? Cela suppose une réforme ou une évolution du monde de la recherche 'classique' (c'est-à-dire universitaire) le monde de la recherche n'étant pas souvent orienté vers de tels objectifs et plus enclin à la production de savoir. Le partenariat avec ce genre de structures 'think tanks' est en dehors des schémas classiques de la recherche universitaire et plus proche de l'action et du plaidoyer des ONG.

2. Quelques espaces d'échanges entre ONG et recherche

Les espaces d'échanges potentiels entre ONG et recherche sont nombreux. Ils se traduisent la plupart du temps par des forums et conférences organisées par les réseaux et collectif d'ONG

ou de chercheurs (cf. Annexe : Réseaux et regroupements d'ONG). Certaines structures en ont fait leur « cheval de bataille », c'est l'exemple de la fondation Sciences Citoyennes.

Cas 9 : La Fondation Sciences Citoyennes

La Fondation Sciences Citoyennes est une association loi 1901 créée en 2002. Elle a pour objectif de favoriser et prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun.

Objectifs :

- de réunir des chercheurs scientifiques critiques et des "profanes" engagés dans des luttes (sociales, médicales, environnementales) où ils rencontrent -voire contestent- la techno science dominante et l'expertise officielle.

- unir, dans une réflexion et une action transversale de "politisation" de la science et de l'expertise, des acteurs impliqués dans des secteurs souvent compartimentés (agriculture, énergie, bio-médical, santé environnementale, NTIC, brevetage...).

Trois axes de travail sont au cœur de son engagement :

1. l'accroissement des capacités de recherche et d'expertise de la société civile, des forces associatives, consuméristes, syndicales et citoyennes (création d'un tiers-secteur scientifique),
2. la stimulation de la liberté d'expression et de débat dans le monde scientifique,
3. la promotion de l'élaboration démocratique des choix scientifiques et techniques.

Afin de créer soi-même ses propres espaces d'échanges et de coopération, il est important d'identifier les différentes structures de recherche et les quelques possibilités de financements mais si elles restent rares.

2.1. Différents types de structures de recherche

Les Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) – spécifique à la France :

Les Etablissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) tels que le CNRS, INRA, IRD, CIRAD et INSEE sont des établissements de recherche autonomes, placés sous tutelle d'un département ministériel (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère de la Défense, de la Santé ou de la Culture). Comme les établissements d'enseignement supérieur, ces établissements trouvent leur source de financement et sont régulièrement évalués par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'Agence nationale de la recherche et l'Oséo.

Ces établissements peuvent présenter un caractère pluridisciplinaire comme le CNRS, ou spécialisé comme le CIRAD dont les recherches touchent exclusivement l'agronomie.

Quelques exemples plus ou moins spécialisés :

- Centre National de recherche scientifique (CNRS)
- Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP)
- Institut National de recherche agronomique (INRA)
- Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Pour l'international – centres de recherche « publique » :

- Research for développement (R4D) – portail de recherche de DFID
- UNESCO (Agence des Nations Unies pour l'Education, la science et la culture)
- capacity.org (portail pour le renforcement des capacités)
- International Development Research Centre (IDRC) - canadien

Les laboratoires universitaires ou départements de recherche universitaires :

Les laboratoires universitaires ou départements de recherche universitaires regroupés dans les établissements d'enseignement supérieur sont des lieux de vie scientifique qui permettent aux enseignants-chercheurs, maîtres de conférence, professeurs d'université, étudiants stagiaires, doctorants et attachés temporaires d'enseignement et de recherche, de travailler et d'interagir sur des problématiques voisines. En plus de disposer d'instruments expérimentaux, les laboratoires ou départements de recherche fournissent un soutien administratif aux chercheurs et permettent l'organisation de séminaire scientifique.

Quelques exemples liés à l'éducation :

- Université de Bourgogne : IREDU (Institut de Recherche en Éducation : Sociologie et Économie de l'Éducation (associé au CNRS))
- Centre de Recherche éducation et formation (CREF) – Paris X
- Centre de Recherche sur la Formation, l'Éducation et l'Enseignement - Université Montpellier 3
- Centre for International Education and Research (CIER), School of Education, University of Birmingham, UK.

Les institutions de recherches privées & Think Tank :

Les institutions de recherche privées, comme l'IRIE, sont des lieux de vie scientifique pouvant s'organiser en association, centre de recherche, entreprise, etc. Leurs financements venant de fonds privés leur permettent de définir eux-mêmes leurs dispositifs d'évaluation, d'organiser la répartition de leurs moyens, de structurer leurs équipes et de gérer leurs finances.

Quelques exemples pour l'éducation :

- Instituts de recherche indépendant pour l'éducation - IRIE
- Association Francophone Internationale de Recherche Scientifique en Education
- Association francophone d'éducation comparée – AFEC
- Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation – Admee
- Right to Education

Le Think tank privé est une organisation indépendante et de droit privé, composé d'experts travaillant à la recherche d'idées nouvelles pouvant peser sur les affaires publiques, les mentalités et les savoirs d'un public cible. Ces think tanks – réservoirs à idées et des sources d'influence, en principe indépendants, parfois véritables créateurs d'opinion en politique étrangère, typiques de nos sociétés, marqués par l'influence – prolifèrent dans le monde anglo-saxon : plus de 1.500 aux USA (un tiers du total mondial).

Même si ce type de structure est plus développé dans le monde anglo-saxon, il faut noter également que le fonctionnement de type think tank se développe en Europe également. Et de nombreux chercheurs français participent à ce système, y compris parce qu'il leur donne plus de visibilité.

Quelques exemples :

- Centre d'analyse et de prévision des risques internationaux (CAPRI)
- Centre d'études et de recherches internationales (CÉRI)
- Institut français de relations internationales (IFRI)
- Institut international d'études stratégiques (IIES)
- Overseas Development Institute (ODI)
- Groupe URD
- Network for Policy Research, Review and Advice on Education and Training (NORRAG)
- Open Society Institute (OSI) / Soros Foundations
- International NGO Training and Research Center (INTRAC)

- Liste de Think Tanks africains – cf. liste proposée dans le cadre de l'initiative Think Tanks du CRDI - cf. page suivante – l'exemple du CRDI.

2.2. Quelques opportunités de financement

Il semble, selon les personnes interrogées, que les systèmes de financements de ce type de partenariats soient plus développés dans le monde anglo-saxon qu'en France.

Cas 10 : NORRAG - (Network for Policy Research, Review and Advice on Education and Training)

Centre d'analyse et de recherche sur l'aide et les politiques de développement sur l'éducation et la formation. NORRAG travaille à travers un réseau de chercheurs, décideurs, bailleurs et ONG. Il est financé par Swiss Agency for Development Cooperation (SDC) and the UK Department for International Development (DFID).

La coopération anglaise (DFID – Department For International Development) a créé son propre institut de recherche R4D (Research for Development) qui prévoit d'ailleurs dans sa stratégie 2008-2013 des axes de recherche sur l'accès à l'éducation de qualité.

L'exemple du IDRC – CIDR, montre également une forme de soutien aux instituts de recherche du Sud dans le domaine de la recherche appliquée. Ils sont notamment l'un des bailleurs (et non l'unique, avec la Fondation Wialliam et Flora Hewlett et la fondation Bill et Melinda Gates) de l'Initiative Think tank. Cette initiative a pour but de renforcer des institutions indépendantes de recherche – ou « think tanks » — dans les pays en développement afin de leur permettre de réaliser des recherches rigoureuses susceptibles d'inspirer des politiques publiques et d'exercer une influence sur leur conception. Cette initiative a débloqué notamment, une subvention de 45 milliards de Franc cfa à destination de 24 think tanks africains dans 11 pays africains. (http://www.idrc.ca/fr/ev-116854-201-1-DO_TOPIC.html)

Liste des Think tanks Africains soutenus par cette initiative :

- **Bénin**
 - [Institut de recherche empirique en économie politique \(IREEP\)](#)
- **Burkina Faso**
 - [Centre d'étude, de documentation et de recherche économique et sociale \(CEDRES\)](#)
- **Éthiopie**
 - [Ethiopian Development Research Institute \(EDRI\)](#)
 - [Ethiopian Economic Association/Ethiopian Economic Policy Research Institute \(EEA/EEPRI\)](#)
- **Ghana**
 - [Institute of Economic Affairs - Ghana \(IEA-Ghana\)](#)
 - [Institute of Statistical, Social and Economic Research \(ISSER\)](#)
- **Kenya**
 - [Centre for Research and Technology Development \(RESTECH Centre\)](#)
 - [Institute of Economic Affairs - Kenya \(IEA-Kenya\)](#)
 - [Institute of Policy Analysis and Research - Kenya \(IPAR-Kenya\)](#)
 - [Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis \(KIPPRA\)](#)
- **Mali**
 - [Groupe de recherche en économie appliquée et théorique \(GREAT\)](#)
- **Nigeria**
 - [African Institute for Applied Economics \(AIAE\)](#)
 - [Center for the Study of the Economies of Africa \(CSEA\)](#)

- [Centre for Population and Environmental Development \(CPED\)](#)
- [Nigerian Institute of Social and Economic Research \(NISER\)](#)
- **[Ouganda](#)**
 - [Advocates Coalition for Development and Environment \(ACODE\)](#)
 - [Economic Policy Research Centre \(EPRC\)](#)
 - [Makerere Institute of Social Research \(MISR\)](#)
- **[Rwanda](#)**
 - [Institute of Policy Analysis And Research - Rwanda \(IPAR-Rwanda\)](#)
- **[Sénégal](#)**
 - [Consortium pour la recherche économique et sociale \(CRES\)](#)
 - [Initiative prospective agricole et rurale \(IPAR\)](#)
- **[Tanzanie](#)**
 - [African Technology Policy Studies Network, Tanzania Chapter \(ATPS-Tanzania\)](#)
 - [Economic and Social Research Foundation \(ESRF\)](#)
 - [Research on Poverty Alleviation \(REPOA\)](#)

Cas 11 : le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) - Canada

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État dirigée par un [Conseil des gouverneurs](#) formé de 21 membres originaires de plusieurs pays, qui rend compte au Parlement du Canada par l'entremise du ministre des Affaires étrangères. Environ 83 % des produits de l'exercice 2008–2009 provenait des crédits parlementaires qui se sont chiffrés à 168,8 millions de dollars. Cela représente 3,9 % de la somme que le Canada a consenti à l'aide internationale.

Le rôle du CRDI : affranchir par le savoir

- Le Centre **finance l'exécution de recherches appliquées** par les chercheurs des pays en développement sur les problèmes qu'ils jugent cruciaux pour leur population. La majorité des projets que finance le CRDI découlent d'échanges directs entre le Centre et des établissements de pays en développement.
- Le Centre **fournit des conseils éclairés** à ces chercheurs.
- Le Centre aide les pays en développement à **renforcer leurs capacités** en matière de recherche et d'innovation.

Le CRDI appuie la recherche dans quatre grands domaines :

- [Environnement et gestion des ressources naturelles](#)
- [Technologies de l'information et de la communication au service du développement](#)
- [Innovation, politique et science](#)
- [Politique sociale et économique](#)

Il semblerait que pour la plupart des bailleurs de fonds anglo-saxons, cela représente un très net avantage de proposer un chercheur, associé à une équipe ou à une demande. La tendance est aussi à l'amélioration en Europe, notamment du fait de la commission européenne qui introduit dans ses termes de référence l'obligation d'une équipe mixte pour y répondre : l'alliance de chercheurs et d'ONG ; mais également en **France – cf. §2.2, page 12**

En revanche l'évaluation menée par le Ministère des Affaires Etrangères sur les actions de la France en faveur du développement durable (Etude RCT – 2005), relève des insuffisances dans le dispositif public de coopération en matière d'innovation et de capitalisation des actions menées.

« *L'innovation dans le dispositif global de la coopération de la France reste relativement en retrait, en particulier parce qu'elle n'est ni érigée en tant que valeur ou critère positif, ni en*

tant que système. Si les initiatives innovantes ne sont pas rares, le cloisonnement institutionnel, la faiblesse des capacités évaluatives, le caractère éphémère de la mémoire des opérations de développement et des dispositifs de capitalisation ne contribuent pas toutefois à valoriser l'effort d'innovation. Des capacités réelles existent pourtant, et cela à tous les niveaux : dans le domaine de la recherche, mais aussi au niveau de la mosaïque d'interventions conduites par la société civile, la coopération décentralisée, et les projets de développement. La capacité d'innovation est donc distribuée, mais non proprement mise en réseau (...) »

Malgré tout quelques initiatives françaises permettant les échanges et travaux conjoints existent, décrites ici :

Le dispositif PICRI :

Le dispositif « Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation » (PICRI) a pour but de promouvoir des programmes de recherche reposant sur une collaboration entre les laboratoires de recherche publics et les organisations de la société civile à but non lucratif. En favorisant la participation de la société civile à la production des connaissances, ce dispositif vise à renforcer les processus de démocratie en Île-de-France, ainsi qu'à diversifier les sources potentielles d'innovation sociale.

Le programme PCPA de l'Agence Française de Développement (AFD-MAEE)

L'outil-programme « Programme Concerté Pluri-Acteurs » (PCPA) vise en effet à développer une concertation plus étroite entre les pouvoirs publics du nord et du sud et leurs sociétés civiles dans la définition de nouvelles politiques publiques sectorielles visant à lutter contre la pauvreté. Les PCPA tentent d'instaurer un jeu à quatre, en prenant la mesure de ce que nécessite un renforcement institutionnel et organisationnel des sociétés civiles du sud afin qu'elles deviennent des partenaires compétents et reconnus des pouvoirs publics et que les politiques mises en œuvre correspondent aux besoins réels des populations. Ces programmes rassemblent, au-delà des ONG et selon les pays, des syndicats, des coopératives, des universités et des collectivités locales réunies autour d'un même objectif. Ils sont naturellement ouverts aux contributions de l'ensemble des partenaires internationaux du pays auquel ils s'adressent.

FISONG de l'AFD (La Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG) :

L'Agence Française de Développement a créé en 2007 une Facilité d'innovation sectorielle dédiée au financement d'opérations novatrices portées par des ONG. Cet outil permet l'organisation d'appels à propositions ouverts aux ONG et visant à sélectionner des projets de terrain innovants portés par des ONG dans les secteurs déterminés conjointement entre elles et l'AFD. Le mode de financement est l'octroi d'une subvention par l'AFD.

3. Des finalités et fonctionnements divergents ne favorisant pas ces partenariats

Pourtant les liens formalisés entre Organisation Non Gouvernementale et le milieu de la recherche ne sont pas toujours faciles et restent encore marginaux en France. Malgré les nombreux avantages potentiels que nous venons de voir, ce partage d'expériences pose certaines difficultés. En France, il existe quelques expériences, non institutionnalisées, qui restent ponctuelles et de petite envergure. Ces exemples de coopération sont plus fréquents au niveau international et dans des domaines à technicité scientifique comme la santé, l'agronomie ou l'écologie. Pour l'éducation, les exemples sont plus rares car elle est considérée comme une fonction régaliennne d'attribut national, ce qui ne favorise pas les échanges à internationaux sur ce sujet. Nous essayerons dans cette partie de soulever l'ensemble des « blocages », contraintes et obstacles qu'il est important de prendre en compte et de comprendre afin de les anticiper et d'adapter ses stratégies d'alliances.

3.1. Une coopération rare du fait d'objectifs différents...

Cette rareté de la coopération est due tout d'abord à la divergence d'objectifs pas toujours compatibles entre le monde de la recherche et le monde des ONG, acteurs de terrain.

En effet, les chercheurs ont pour but la production de résultats liés à la connaissance et à l'innovation, se traduisant très souvent par des publications (notamment en France). Les programmes de recherche s'orientent sur l'utilisation et l'analyse de la connaissance, de méthodes, et de produits nouveaux visant à alimenter des débats thématiques, de surmonter des blocages techniques et sociaux ou de mettre en parallèle les connaissances et pratiques.

Du côté des ONG, l'objectif est la mise en œuvre de programmes répondant aux besoins d'une population sur un territoire donné. Ces projets sont entrepris dans des contextes d'urgence et/ou de développement selon les organisations. La finalité est très opérationnelle et concrète.

En premier lieu, du fait de ces objectifs différents, la coopération entre ces deux mondes reste faible. D'une part, les résultats de la recherche ne sont pas toujours exploitables par les ONG puisqu'ils ne répondent pas toujours directement à des problématiques opérationnelles donc non facilement exploitables pour leur mise en œuvre terrain.

D'autre part, les ONG, de leur côté, n'ont pas toujours des systèmes de capitalisation, d'échanges expériences et de valorisation de leurs résultats performants, ne facilitant pas l'accès à l'information, et l'utilisation de ces résultats et expériences terrains par les chercheurs.

3.2. ... et d'intérêts divergents

Dans le cas de relations de coopération, il semble important de prendre en compte les intérêts divergents qui peuvent exister entre le monde de la recherche et celui des ONG.

La reconnaissance par les pairs :

Naturellement, tout travail effectué cherche à être reconnu. Les ONG, pour faire reconnaître leur travail, valoriser et asseoir leur légitimité et leur professionnalisme, tentent de communiquer, dans la mesure de leurs moyens, sur les projets effectués. La reconnaissance du travail effectué dans le monde de la recherche est beaucoup plus spécifique. Elle passe quasiment uniquement par la reconnaissance des pairs à l'intérieur d'une discipline de plus en plus spécialisée – capables d'analyser et juger leurs travaux de recherche. Travailler avec des ONG n'apporte pas réellement d'atout pour une carrière de chercheur dont la promotion est liée à l'appréciation de ses pairs. Ce besoin de reconnaissance par des pairs impose donc une distance entre la recherche et la société donc les ONG.

La confrontation des savoirs :

Ces partenariats poussent à la confrontation des savoirs détenus par les deux parties : Qui détient la vérité et quelle en est la validité ?

Cette confrontation peut amener à des divergences de points de vue ne facilitant pas les échanges.

Se pose aussi la question de savoir si l'expérience des ONG est toujours appropriable. Les projets qu'elles soutiennent ne sont pas nécessairement reproductibles : ils ne soulèveraient donc pas toujours l'intérêt du chercheur.

Avec des cultures professionnelles différentes et cloisonnées, il est difficile pour chaque partenaire de dépasser leur sphère de connaissance propre pour produire un savoir conjoint.

Une temporalité différente :

La notion du temps dans la recherche est très différente de celle des acteurs terrain. En effet, pour ces derniers, la réalisation de projets est soumise à un chronogramme d'activité très précis. Ce fonctionnement laisse peu de place aux allers-retours nécessaires aux chercheurs pour expérimenter puis valider leurs hypothèses, phases indispensables des travaux de recherche.

Des intérêts pas toujours convergents :

Les intérêts des deux milieux ne convergent pas toujours. En effet, le militantisme des ONG ne se retrouve pas forcément chez les chercheurs pour qui l'objectivité peut être de mise pour la validité de leur travail. De même, tous les partenaires associatifs n'ont pas de formation scientifique leur permettant de comprendre le travail des chercheurs.

Les intérêts peuvent également diverger en termes de représentation. Dans le cadre d'une coopération, chaque partenaire est-il en capacité de représenter les intérêts de l'autre ? Les uns voudront en priorité mettre en valeur l'aspect scientifique alors que les autres souhaiteront appuyer sur les aspects de solidarité et de réalisations. Cela amène aux questionnements des enjeux liés à l'identité de chacun et comment faire valoir son identité par rapport au partenaire tout en gardant un équilibre pour que chacun s'y retrouve. Une définition du rôle de chacun est nécessaire, mais pas toujours facile à réaliser du fait de cultures professionnelles très différentes.

3.3. Contraintes & Obstacles internes et externes limitant les partenariats

En plus d'objectifs et finalités différentes, il semble important de soulever les contraintes et obstacles qui peuvent être rencontrés dans la mise en place de ce type de partenariat. Nous classifions ces contraintes en trois catégories : les contraintes externes (ne dépendant ni du monde de la recherche ni des ONG internationales), les contraintes internes (qui dépendent du fonctionnement propre des organismes) du monde de la recherche puis de celui des ONG.

Contraintes externes :

- ✓ Les sources de financements sont la plupart du temps différentes : les fonds destinés aux instituts de recherche, Universités, etc., et ceux destinés aux acteurs de la solidarité internationale sont dissociés et ne dépendent pas des mêmes bailleurs. Il existe seulement quelques lignes budgétaires qui pourraient être cependant exploitées comme le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) de l'Agence Française de Développement (AFD) – (cf. [Quelques opportunités de financement](#), page 12)
- ✓ Le cloisonnement de chaque profession est également un frein à une coopération. Les espaces de dialogues, forums, plateformes... sont rarement interprofessionnels, notamment sur le secteur de l'éducation, ne permettant pas d'échanges sur les expériences des recherches menées ou des projets terrains développés par les acteurs.

Mis en forme : Police :Italique

Supprimé : Un système de financements peu développé en Europe

Supprimé : 11

Contraintes internes au monde de la recherche :

- ✓ Le système d'évaluation des chercheurs ne favorise pas toujours la coopération avec les acteurs terrain. En effet, leur travail étant principalement évalué sur le nombre de publications réalisées, ce système n'est pas toujours compatible avec le travail de recherche terrain comme la recherche action qui ne peut pas toujours déboucher sur une publication. Ces propos sont à nuancer pour ce qui est de l'international mais aussi en France, car les chercheurs sont de plus en plus évalués sur l'utilité sociale de leur travail. Le travail de conseil et d'expertise qu'ils peuvent accomplir, quel que soit le demandeur, est maintenant valorisé comme tel dans les évaluations qui sont faites de leur production (il y a des rubriques spéciales dans les rapports d'activité).
- ✓ La spécialisation des chercheurs sur des domaines très spécifiques peut être difficilement compatible avec le caractère « généraliste » et pluridisciplinaire des ONG agissant dans l'éducation.
- ✓ Le manque de moyens des chercheurs ne favorise pas le développement de recherches nouvelles intéressant les ONG. Les thématiques et sujets de recherche dépendant souvent des bailleurs de la recherche. Il y a un risque que les chercheurs se focalisent donc sur les études demandées par les bailleurs sans s'ouvrir à des demandes des acteurs (sauf si ces derniers financent ces recherches).

Contraintes internes au monde des ONG internationales :

- ✓ Le manque de ressources (financières et humaines) est très largement évoqué par les ONG. Celles de petites et moyennes tailles ne peuvent se permettre en interne d'allouer des ressources pour construire des partenariats institutionnels avec des Universités, des instituts, etc.
- ✓ La réalité des contextes (pressions de travail, contexte local, etc.) ne permet pas toujours de prendre du recul et d'analyser les actions menées. Il n'est donc pas aisé pour les ONG d'identifier les spécialités à solliciter dans le domaine de la recherche.

Conclusion

Les ONG et les chercheurs, du fait de cultures professionnelles très différentes, n'ont a priori ni les mêmes intérêts, ni les mêmes connaissances de la réalité terrain ou de la démarche scientifique. Il est évident – aux dires des personnes interrogées – qu'il y a, du côté de la recherche comme celui des ONG, une volonté et des intérêts à coopérer pour améliorer de part et d'autre l'efficacité, l'ancrage terrain, la connaissance et le plaidoyer, même si les priorités, le temps et les ressources nécessaires ne sont pas toujours au rendez-vous.

Il apparaît que le monde anglo-saxon est bien plus en avance sur ces questions : les partenariats entre recherche et ONG sont plus naturels qu'en France du fait, notamment, d'un cloisonnement moins important entre ces réseaux et d'une plus grande mobilité des chercheurs (passant d'une sphère à l'autre).

Cependant, la tendance semble être à l'amélioration, une volonté commune d'avancer et d'échanger apparaît, notamment avec le développement de plus en plus important des Think Tank en Europe. En France, la réforme des Universités et du secteur de la recherche semble prendre la direction de celle adoptée dans le monde anglo-saxon, laissant espérer que certaines barrières soient levées pour rendre les échanges plus faciles.

- Assises de la coopération internationale : contributions sur l'analyse entre recherche et ONG : <http://www.globenet.org/assises/>
Plaquette "Liens entre acteurs de la Lutte contre la désertification : ONG et chercheurs" - <http://www.cariassociation.org/?section=documentation&subsection=fichedocu&docuid=27>

Bibliographie consultée :

- Compte-rendu de conférences – Audrey Murillo, GPE-CREFI-T, Université de Toulouse II "La recherche en éducation dans le monde anglo-saxon : what's new ?" - 25-26 avril 2008 – Genève. <http://www.reseau-open.fr/fichiers/Murillo.pdf?1561bf848420800d85da25285e5e1f69=b6ee3bec2be42e690bd016eade70c67>

- Participer au changement en éducation : Manuel de recherche action pour les chercheurs et praticiens en Afrique de l'Ouest et du Centre (Réseau Ouest et centre africain de recherche en éducation) - Préparé par le ROCARE et l'Université de Québec à Montréal (UQAM) avec l'appui du CRDI – 2003 - http://www.rocare.org/Manuel%20Recherche%20Action%20ROCARE%20ERNWACA%20recherche%20action%20handbook%202003_05_08.pdf

- Améliorer l'impact des partenariats scientifiques - 2005 Daniel Maselli, Jon-Andri Lys, Jacqueline Schmid - Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement KFPE http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_24656.pdf

- La reconnaissance du savoir rural : savoir des populations, recherche agricole et vulgarisation – chapitre 2 : de la recherche à l'innovation *Tirer le meilleur parti de l'interaction avec les ONG* – Kartala, 1999 http://books.google.com/books?id=n_sG46eYZcC&pg=PA315&dq=recherche+chercheurs+ong+%C3%A9ducation#v=onepage&q=&f=false

Entretiens ou échanges avec des personnes clés :

Monde Associatif :

Enfants du Monde – droit de l'Homme
Solidarité Laïque (Roland Biache & Carole Coupepez – responsable de la CME)
World Vision
Plan France (Michelle Perrot – responsable de programmes)
Partage (Nathalie Sousa Santo – responsable de programmes)
CRASH-Médecins Sans Frontières (Fabrice Weissman)
GRET (Jean-Philippe Fontenelle)
Enfants & Développement
UNICEF (Jacques Hintzy – Président UNICEF France)
Coordination Sud (Katia Herrgott)

Monde de la recherche :

IRD (Arielle Crozon – responsable des programmes)
GemDev
Sciences citoyennes (Fabien Piasecki – responsable de Sciences citoyennes spécialisé dans la relation recherche et société civile)
Université de Paris 12 (Brigitte Picquard, Yves Palau – responsables du Master Action Humanitaire internationale et ONG & responsable du laboratoire de recherche Largotec)
CRID (Michel Faucon – ancien président du CRID)
Chercheuse France/USA : Béatrice Pouligny